



Activité de pleine nature

LES GORGES DU TARN, DE LA DOURBIE DE LA JONTE LABELLISÉES GRANDS SITES DE FRANCE

Le couronnement d'une démarche de territoire et d'une candidature portées par trois Communautés de communes : Gorges Causses Cévennes, Aubrac Lot Causses Tarn et Millau Grands Causses. Les communes du Rozier, de Mostuéjols, Peyreleau et Veyreau figurent dans le périmètre labellisé.

Publié le 24 juillet 2024

L'ensemble « Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses » devient le vingt-et-unième Grand Site de France, aux côtés par exemple du Cirque de Navacelles et de la Camargue gardoise. Il couvre 210 km², depuis Ispagnac et Meyrueis jusqu'à Mostuéjols et Peyreleau. Son périmètre englobe les majestueux canyons des Gorges du Tarn et de la Jonte et s'étend sur les rebords du Sauveterre au nord, du Causse Noir au sud.



Délivré pour une durée de huit ans, le label consacre l'engagement des trois communautés de communes dans un projet concerté qui conjugue préservation des paysages, qualité de l'accueil et développement d'une économie locale.

La confluence du Tarn et de la Jonte, au débouché des gorges, constitue la porte d'entrée majeure du Grand Site depuis Millau. À Mostuéjols, Peyreleau, Veyreau et au Rozier, l'accent sera mis plus spécialement sur cette vocation de porte d'entrée, mais encore sur l'harmonisation de la signalétique et sur la gestion de la fréquentation (flux, stationnement), dans une perspective de tourisme durable.